



## Un observatoire régional pour un accompagnement privilégié



**Atmo Hauts-de-France, parten'air des acteurs économiques**



**La réussite de la surveillance de la qualité de l'Air, en lien avec la Santé, le Climat et l'Énergie, repose sur l'implication et la concertation de tous les acteurs concernés, pour définir, ensemble, les actions locales, territoriales et régionales les mieux adaptées.**

### Favoriser une dynamique collective adaptée au territoire

En adhérant à Atmo Hauts-de-France, les acteurs économiques contribuent à surveiller l'air de la région, à améliorer les connaissances sur les polluants et à développer de nouveaux projets en partenariat avec les autres acteurs. En tant que membres, vous pouvez également bénéficier, dans le cadre du pacte associatif, de services répondant à l'intérêt général :

- l'équivalent de 3 études par an sur les Hauts-de-France, en lien avec les demandes des industriels, l'expertise d'Atmo, les échanges avec la DREAL, les retours des comités territoriaux, et selon arbitrage par le Conseil d'Administration (max 36 000 €/étude + mise à dispo du matériel) ;
- des jours d'accompagnement et d'animation du collège « acteurs économiques » par territoire, en fonction du nombre d'industriels adhérents sur le territoire (si un comité territorial n'utilise pas les jours prévus dans l'année, ils peuvent être affectés à un autre territoire sur la même année).



### Etre adhérent à Atmo-Hauts-de-France, c'est aussi....

... contribuer financièrement, dans le cadre du pacte associatif, à :

- la surveillance régionale,
- l'information et la sensibilisation du public.

... vous permettre de :

- participer aux réunions de votre comité territorial,
- participer aux réunions de votre collège « acteurs économiques » et échanger avec les autres acteurs locaux et régionaux sur vos plans d'actions Air Santé Climat Énergie,
- participer aux différentes commissions thématiques (communication, techniques/études, ressources) afin que vos idées et attentes puissent être relayées et contribuent à la définition des programmes d'actions, validés par le Bureau et le Conseil d'Administration.

**110 acteurs économiques sont membres d'Atmo Hauts-de-France en 2017**





**Le Pacte Associatif d'Atmo Hauts-de-France est financé collégialement  
par les services de l'Etat,  
les collectivités et les acteurs économiques.**



## Comment adhérer ?

Si vous n'êtes pas soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes Air (TGAP Air), vous pouvez prendre contact directement avec Atmo Hauts-de-France (coordonnées ci-dessous).

Si vous êtes soumis à la TGAP Air, et si vous en versez une partie à Atmo Hauts-de-France, vous contribuez financièrement, dans le cadre du pacte associatif, à la surveillance régionale (qualité, précision et objectivité), à l'information et à la sensibilisation du public (voir fiche n°6 Comprendre la TGAP).

La TGAP Air est due par toute installation autorisée qui émet des substances polluantes dans l'atmosphère. Elle vise à en limiter l'émission par le biais d'une fiscalité incitative.

Les dons versés au profit d'Atmo Hauts-de-France sont déductibles de la taxe. Les installations concernées doivent être situées dans la zone surveillée par l'Observatoire de l'Air. Cette déduction peut se faire dans la limite de 171 000 € par installation. Une attestation de don est transmise par l'association suite au versement pour permettre la déductibilité auprès des services des Douanes.

Note : un don TGAP ne peut être susceptible de retour direct uniquement dans l'intérêt de l'industriel.



### Pour en savoir plus sur les modalités d'adhésion à Atmo Hauts-de-France :

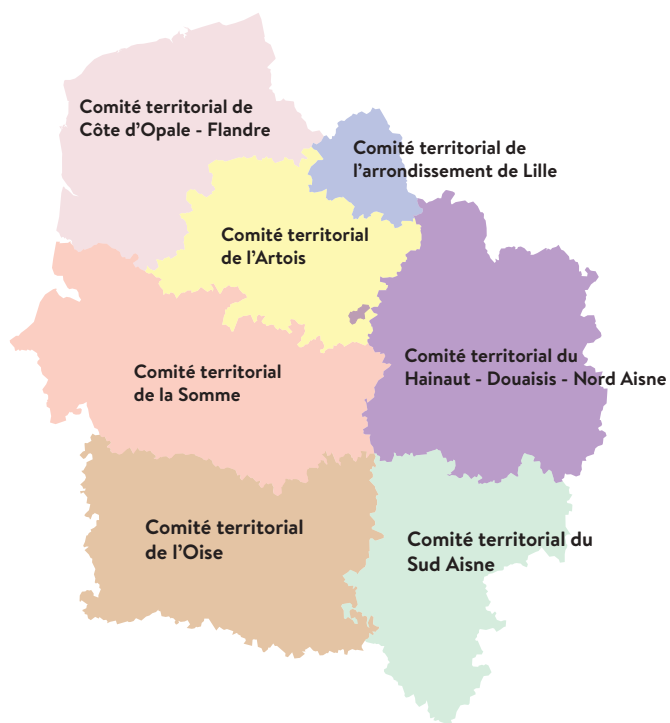


Contactez votre référent territorial (voir carte ci-dessous)

mail : [contact@atmo-hdf.fr](mailto:contact@atmo-hdf.fr)

tel : 03 59 08 37 30

## Carte des comités territoriaux des Hauts-de-France



### **Claudie Dryjanski**

*Côte d'Opale - Flandre  
Arrondissement de Lille  
Hainaut - Douaisis - Nord Aisne*

### **Céline Derosiaux**

*Artois*

### **Benoit Rocq**

*Somme  
Oise  
Sud-Aisne*

